

COMPTE RENDU DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS du 29 septembre 2016

REPRESENTAIENT L'UNSA

Sylvie GARCIA	DDT Vaucluse	04.90.16.21.16	sylvie.garcia@vaucluse.gouv.fr
Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	candida.ferreira@cher.gouv.fr
Christine VALLANTIN	DRAAF B. Normandie	02.31.24.99.45	christine.vallantin@agriculture.gouv.fr
Clotilde LABANDEHORE	DDT Creuse	05.55.61.20.33	clotilde.labandehore@creuse.gouv.fr
Emmanuelle AIME	DDT Orne	02.33.32.52.17	emmanuelle.aime@orne.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

PLAN DE REQUALIFICATION

Bien qu'insuffisant, le plan de requalification de C en B, mis en place au Ministère, va permettre à de nombreux collègues d'obtenir la reconnaissance de leur investissement au quotidien et de pouvoir envisager un déroulement de carrière dans le corps des secrétaires administratifs.

A quand un plan de requalification de même envergure pour l'accès au corps des attachés ?

RIFSEEP

La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, nous amène à réitérer nos remarques sur le RIFSEEP. Celle-ci aurait pu être l'occasion de gommer les dysfonctionnements de la PFR et de tendre vers une amélioration (groupes fonctions, révision des fourchettes liées à la manière de servir,)

Les secrétaires administratifs restent avec leur amertume :

- Seul corps pour qui la NBI n'est pas cumulable.
- Corps avec un pourcentage contingenté pour les groupes de fonctions, dont l'unique logique est comptable.

L'exercice de cette année était particulier, suite à une mise en place avec des contraintes diverses importantes, notamment d'enveloppe budgétaire. Au final, le Complément Indemnitaire Annuel, en pure logique comptable, se retrouve déconnecté de la manière de servir.

Les fourchettes du CIA, d'une amplitude trop large sont source d'inégalité. Nous craignons une démotivation des agents, car même si la part du CIA est moins importante que l'ancienne part résultat, cela reste une évaluation quantifiée avec un impact psychologique négatif.

Nous demandons la révision de ces fourchettes pour la prochaine campagne.

MOBILITES

Nous nous inquiétons de l'apparition dans la note de service du 15 septembre 2016 relative aux demandes de principe préalables à la mobilité dans l'enseignement agricole du paragraphe suivant (4.1) : « sauf circonstances particulières, une durée de 3 ans dans un poste ATL est requise avant de pouvoir s'inscrire dans une nouvelle démarche de mobilité ».

En l'inscrivant dans une note de service, pour la première fois, vous présentez cette « pratique » comme une règle impérative de droit.

Nous réitérons, avec force, notre opposition au non examen des demandes de mobilité des agents ayant muté depuis moins de trois ans.

Est-ce que les pratiques ministérielles de gestion des personnels sont au-dessus des lois ?

Nous demandons que le ministère retire de cette note de service, cette indication, sans base légale et nous ne nous interdisions pas de demander son annulation.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

RIFSEEP

L'administration rappelle que les SA et les attachés ont basculé cette année. La partie IFSE est une transposition de la part fonction de la PFR. La différence substantielle porte sur la part « manière de servir » (90 % pour la part fonction, 10 % sur la manière de servir). C'est la première fois que le régime indemnitaire est si peu modulable pour la manière de servir. Le passage d'un régime indemnitaire à l'autre est toujours compliqué. Le texte du RIFSEEP garantit le montant mensuel de la PFR. Pour qu'aucun agent n'ait de perte financière lors du passage au RIFSEEP, le CIA a joué le rôle de modérateur. Pour cette année, l'exercice est particulier sera lié soit à la manière de servir, soit pour garantir le maintien du montant de la PFR 2015. Tout va se normaliser sur la durée et on arrivera à une utilisation plus conforme du CIA.

PLAN DE REQUALIFICATION

Nous avons obtenu un plan de requalification sur 4 ans, décrié par rapport à d'autres ministères qui ont annoncé plus mais aujourd'hui, notre plan est approuvé et dans sa 2^e année de mise en œuvre, ce qui n'est pas le cas pour d'autres ministères. Notre approche a été pragmatique et porte ses fruits.

PLAN DE REQUALIFICATION B-A ADMINISTRATIF

Concernant un éventuel plan de requalification pour la filière administrative, ça n'a pas pu être fait jusqu'à maintenant, mais ce sujet sera repris et porté dès que possible. La porte n'est pas fermée.

MOBILITE

La pratique des 3 ans sert à assurer le service public sur la totalité du territoire. Les conditions particulières sont prises en compte.

Pour les SA, peu de cas, car les agents restent plus longtemps sur les postes.

QUESTIONS DIVERSES

- **L'UNSA revient sur les recours formulés et acceptés pour certains agents de l'ASP à la CAP du 1^{er} juin 2016 et pour lesquels les agents n'ont eu aucune notification et aucune régularisation financière.**

L'ASP s'excuse pour le retard dû à des problèmes techniques. La régularisation aura lieu sur le salaire d'octobre. Les notifications ont été envoyées.

- M. TEJEDOR, IGAPS référent de la CAP, donne quelques éléments sur les propositions 2016. Les structures ont proposé 940 agents. Sur ces 940, 428 ne sont pas AAP1.

Le bilan des années précédentes montre que beaucoup d'agents promus dans le corps des SA n'ont pas eu le « temps » d'y dérouler une carrière.

Force est de constater le vieillissement du corps des SA.

Mécaniquement, dans les promouvables des adjoints administratifs, c'est « pire » car on ne recrute plus en externe, ce qui ne rajeunit pas le corps. Les agents concernés par la promotion ne sont donc pas « jeunes »... d'où le souhait de certaines directions de proposer des AAP2.

Suite à cette intervention et à la promotion lors des deux dernières CAP de deux AAP2 sur liste d'aptitude, **l'UNSA s'interroge sur une possible modification de ce « critère » pour les prochaines CAP.**

Le Président acte que dorénavant les AAP2 pourront être proposés et s'engage à le faire savoir clairement aux structures. « Nous sommes prêts à cette évolution ».

- **L'UNSA est revenu sur la note de service concernant le dépôt des demandes de principes préalables aux mobilités dans l'enseignement, dans laquelle il est clairement fait état d'une interdiction de faire une mobilité si la dernière ne date pas de plus de 3 ans.**

L'UNSA a rappelé à l'administration qu'il ne s'agissait que d'un principe de gestion, qui n'est inscrit dans aucune loi.

L'administration va vérifier et étudier cette question.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- **PROMOTIONS DANS LE CORPS DES SA AU TITRE DE 2016**
- **INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT**
- **INTEGRATION DANS LE CORPS DES SA (INTEGRATION DIRECTE)**
- **TITULARISATION**

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS
SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

PROCHAINE CAP : 16 et 17 novembre 2016

Ordre du jour :

Mutations

Détachements,

Intégrations,

**Avancements aux grades de SA classe supérieure
et SA classe exceptionnelle**

Recours

Divers